

Lien
des **CHERCHEURS**
CEVENOLS

BULLETIN TRIMESTRIEL N°77. L.C.C. FONT-VIVE. 3 GRAND'RUE 30450 GENOLHAC. JANVIER-MARS 1989.

Pour TOUTE CORRESPONDANCE: L.C.C.M. DAUDET 34 Av. des VERVEINES 93370 MONTFERMEIL

I. S. S. N
0335 ----- 6264

SOMMAIRE

HISTOIRE NATIONALE ET HISTOIRE LOCALE. EDITORIAL..... par Olivier POUJOL p.1.
 BIBLIOGRAPHIE: LA REVOLUTION EN CEVENNES PAR LES LIVRES. (46 articles rassemblés...)..... par Olivier POUJOL p.3.
 Les CEVENNES en 1790, leur découpage par DEPARTEMENTS, DISTRICTS, CANTONS. CARTE (..approximative..) .. par Jean PELLET p.5.
 LA REVOLUTION DU BOUT DES LEVRES, recension de l'ouvrage de Richard BOUSIGES "Un VILLAGE CEVENOL PENDANT LA REVOLUTION :
 SAINT-FLORENT de 1789 à 1795" par Olivier POUJOL p.5.
 LA QUESTION RELIGIEUSE DANS LE NORD DU DISTRICT D'ALAIS..... par Richard BOUSIGES p.6.
 VERBAL DE LA MUNICIPALITE DE SALINDRES SUR LA PRESTATION DU SERMENT etc. (Reprographie hors-texte) A.D. du Gard L/1052 p.7.
 Compte-rendu de l'ouvrage de Alan FORREST: "DESERTEURS ET INSOUIS SOUS LA REVOLUTION et l'EMPIRE"... par Patrick CABANEL p.8.
 ARRET IMPRIME du 9 PLUVIOSE AN II, (des Rep^{ES} du PP^{le} auprès de l'ARMEE des PYRENEES-OCS) (hors-texte) A.D. du Gard L/1041 p.9.
 En l'AN VII à CONCOULES, EXEMPTION d'un CONSCRIT pour motifs PSYCHIATRIQUES... pièce fugitive recueillie par Jean PELLET p.10.
 QUESTIONS POSEES par des CHERCHEURS CEVENOLS. REPONSES à d'autres QUESTIONS (insérées, épistolaires ou orales).. par tous p.11.
 BREVES et INFORMATIONS (relatives, notamment au Bicentenaire..). RENSEIGNEMENTS sur l'ASSOCIATION et son BULLETIN.... p.12.

HISTOIRE NATIONALE et HISTOIRE LOCALE

EDITORIAL

par Olivier POUJOL

Présenter une bibliographie de la Révolution dans une part de la province : les Cévennes, pose inmanquablement la question des relations entre l'histoire nationale et l'histoire locale.

Les événements de la Révolution en Cévennes ne furent-ils qu'une illustration, qu'une application, qu'une répétition des événements "nationaux" engendrés à Paris ? L'histoire locale se serait-elle uniquement alignée sur le "cours" de l'histoire nationale, avec un décalage plus ou moins important, une ampleur plus ou moins amortie et des réactions particulières d'adhésion ou de rejet ? Cette histoire peut-elle se résumer à une orchestration au niveau local d'impulsions centrales, menée par des acteurs qui suivaient le "torrent" des idées régnautes et le "mouvement" des faits du siècle ?

La Révolution fut évidemment participation des sujets puis des citoyens cévenols à leurs événements nationaux. Mais les cévenols ont en même temps écrit une page importante et originale de leur histoire. Ils n'ont pas été emportés par le mouvement d'une histoire, satellite de l'histoire nationale. Ils se sont engagés dans l'enjeu révolutionnaire qui participait à la fois de leur histoire nationale et de leur histoire locale. Cette bibliographie même, montre le nombre de titres consacrés aux aspects religieux de la Révolution et le peu de titres consacrés jusqu'ici à ses aspects sociaux et surtout économiques, qu'il faudrait aussi se mettre à étudier attentivement.

font
VIVE

* Frontispice: Montage de J.Pellet avec: "La Garde Nationale de Paris part pour l'Armée, Sept.1793" et "L'Aire à battre de Jean Benoît des Bouzédès"(Clich.Salesse MRU 1957). Vignettes:choisies p.la Réd.

Cette histoire locale demeure encore sous la Révolution largement imprégnée de la vigueur des convictions religieuses, en continuité et pour certains acquis en aboutissement des souffrances et des épreuves passées. Il est nécessaire de connaître la géographie confessionnelle de ce pays, dans le détail, commune par commune, pour délimiter et comprendre les réactions des uns et des autres. Nous avons là besoin d'une histoire locale, d'une histoire des lieux, d'une histoire localisée. Les études de Gaston Cadix sur Saint-Jean-du-Gard où le protestantisme compte, et maintenant de R. Bouliges sur les réactions de refus plus ou moins contenues des catholiques de Saint-Florent, sont à cet égard convaincantes. Mais là encore, il faut se garder de tout formalisme : la Révolution en Cévennes ne fut pas qu'affrontement religieux, et de tout schématisme : si cette terre du midi a été le théâtre de bouffées de violence où l'on a aimé retrouver hier, de part et d'autre, chaque communauté, elle fut aussi le lieu d'actes individuels de "tolérance positive" que l'on cherche à connaître et que l'on aime à reconnaître aujourd'hui, par exemple la protection accordée à des prêtres réfractaires dans certains quartiers des Cévennes camisardes.

Mais il y a plus encore. Il est arrivé enfin que les Cévennes soient reconnues par des maîtres de notre histoire nationale, comme ayant porté des épisodes locaux exemplaires, dignes d'être rapportés dans leurs ouvrages pour devenir des épisodes de l'Histoire de France. Michelet ayant à citer les communes de France où le mouvement de 1789 fut accueilli avec le plus d'enthousiasme et de ferveur, recherchant aux Archives Nationales les procès verbaux des municipalités de l'époque, et après avoir tout compulsé, mit à la première page de son récit le nom de Saint-Jean-de-Gardonnenque.

Michelet choisit aussi Saint-Jean-de-Gardonnenque, où la Révolution avait été reçue du fond du cœur, pour y décrire la Fête de la Fédération. Elle fut célébrée en 1790 avec une grande solennité et beaucoup de sentiments par tous les habitants, unis dans une concorde très démonstrative conduite par le maire Josué Cardonnet, le pasteur Verdier, le curé Mourgues (Histoire de la Révolution Française, 11).

Taine reprend après Michelet cette journée d'union des cœurs pour en retenir la suspension des discordes religieuses (Les Origines de la France Contemporaine. La Révolution. L'Anarchie. tome deuxième). La Fédération universelle, décrétée par l'Assemblée pour le 14 juillet, s'était donc faite, écrit-il, "partout à la fois, aux extrémités et au centre".

A Saint-Jean-du-Gard, là et ce jour là, comme à Paris, c'était l'histoire de France.

On ne peut en fin de compte opposer l'histoire nationale et l'histoire locale à propos de la Révolution et des Cévennes. Les cévenols ont participé alors, en tant que français et avec d'autres français, aux bouleversements, aux avancées comme on se plaît à dire aujourd'hui, et aux acquis parfois universels de la Grande Révolution. Ils ne vécurent pas toujours cette période qu'en suivant (et pour une minorité respectable d'entre eux à contre-courant). D'ailleurs, depuis des années, une majorité d'entre eux avait précédé les autres français dans la lutte pour la liberté et les droits de la conscience humaine. (Cf. par exemple, mon compte-rendu <Editorial LCC n°76, P.37> de l'excellente étude d'André Fabre et Robert Pic sur Barthélémy Claris, Pasteur du Désert - 1694-1748 - Nîmes 1983). Cette dernière idée avait été chère à André Chamson, représentant en cela d'un fort courant historiographique, qui dans ses "romans dans l'histoire" a voulu suivre avant tout "le cheminement de la Liberté et sa marche, à la fois triomphante et périlleuse". Et dans son avant-propos aux Taillons ou la Terreur Blanche (1974), il explique ainsi ce qu'il a rencontré en écrivant ses précédents romans : La Superbe et la Tour de Constance : "J'ai trouvé... dans l'aventure de cette nation sans frontière qui occupe les montagnes des Cévennes l'annonce de la Révolution Française et son triomphe dans les Esprits avant même qu'il ait pu s'inscrire dans les lois et dans les habitudes de vie (page 13 du livre).

Nous avons voulu réunir dans cette bibliographie tous les titres de livres concernant la Révolution dans les "Cévennes historiques", publiés avant 1989. Nous avons laissé de côté l'historiographie révolutionnaire de l'Ardèche. Nous avons laissé de côté également les grandes monographies locales qui contiennent d'utiles et remarquables chapitres sur la Révolution : Alès du Chanoine Bruyère, Le Vigan de Pierre Gorlier, Vébron de Robert Poujol, Saint-Hippolyte-du-Fort d'André Peyrat... Certains livres nous ont sans doute échappé et leurs titres communiqués à L.C.C. pourront alimenter un utile Supplément. Déjà une nouvelle génération de livres (livres d'auteur, sommaires de revues, actes de colloques) se profile dans le cadre du Bicentenaire. Mais ce sera pour d'autres recensions...

Il est vrai que le sujet peut être approfondi et renouvelé. La production historique sur la période est dans des eaux calmes : l'étude de la Révolution n'a pas été un des thèmes favoris des historiens contemporains des Cévennes. Pourtant, il ne faut pas s'y tromper : le sujet passionne et divise encore. La polémique entre André Chamson et Philippe Sénart, après la publication en 1977 du roman de Chamson : Sans Peur et les brigands aux visages noirs (Cf. Revue des Deux mondes, 1979) est significative : elle a montré, en prélude au Bicentenaire, combien la lecture de cette période est encore pour les uns ou les autres très dépendante de la mémoire des siens. Les articles de la Lozère Nouvelle en 1987-1988, sur les prêtres-martyrs du Gévaudan, montrent qu'à Mende aussi, comme au Vigan il y a dix ans, chez certains de nos compatriotes catholiques lozériens, la mémoire porte encore des plaies que la résurgence du souvenir avive.

Puissent les historiens de la génération de 1989 nous apporter de leur côté une lecture, toujours aussi passionnante, mais plus sereine et équilibrée des événements. Et puissent les Cévenols faire leur la phrase d'André Chamson à Philippe Sénart, après leur polémique passionnée sur Solier : "Nous nous serrons toujours la main sur la Luzette" (phrase rapportée dans une correspondance de P. Sénart à O. Poujol du 8 septembre 1984).

Olivier Poujol

LA REVOLUTION en CEVENNES par les LIVRES

BIBLIOGRAPHIE

rassemblée par Olivier POUJOL

Actes du COLLOQUE D'AUBENAS-VOGUE (1986). Volume 11 : Communautés d'Oc et Révolution Française. Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Impr. Humbert et Fils. Largentière (Ardèche), 1987. 229 p. (Parmi les communications publiées : B. BARDY : Les premiers administrateurs de la Lozère, pp 113-117 ; G. CHOLVY : du Plateau vivarois aux Cévennes - Jean-Baptiste Pialat réfractaire (1790-1801), pp 169-185 ; P. CABANEL : Révolution et commémoration en pays de frontière religieuse - Le cas de la Lozère, pp 195-213).

Actes du COLLOQUE DE NIMES (1987) : Les Rabaut. Du Désert à la Révolution. Presses du Languedoc/Max Chaleil éditeur, Montpellier, 1988. 144 p. (à lire en particulier pour la compréhension de 1789 dans le Languedoc-Nimais, dont la communication de J.P. DONNADIEU : Rabaut Saint-Etienne et la rédaction des cahiers de Doléances, pp 83-101).

F. ANDRE. Documents relatifs à la formation du Département de la Lozère. Bulletin de la Société de la Lozère. 1882.

F. ANDRE. Les arbres de la liberté. Annuaire de la Lozère. 1871.

F. ANDRE. Cahiers de Doléances (Meyrueis/Villefort). Bulletin de la Société de la Lozère. 1882.

F. ANDRE. Délibérations de l'Administration Départementale de la Lozère et de son directoire de 1790 à 1800. Bulletin de la Société de la Lozère. 1882, 1883, 1884.

F. ANDRE. Essai sur l'histoire de Révolution en Lozère. Marvejols. 1894.

Pauline Victoire d'ALBIS. Lettres à Angletine, Millau-Lausanne, 1786-1796. Editions Soumy, Limoges, 1985. 173 p. (Très exceptionnelle correspondance, publiée par Jean d'Albis, offrant des détails inédits et de fines observations sur l'avant Révolution et les événements de la Révolution à Saint-Jean-du-Bruel et à Millau).

Charles ALMERAS. Odilon Barrot, avocat et homme politique (1791-1873). Editions X Mappus, Le Puy/Paris, 1950, 379 p. Lire le chapitre premier, pp 9-13 : "Le Pays et la Famille". Le Pays : Villefort et Planchamp ; la famille : les Barrot sous la Révolution, une famille gagnée aux idées nouvelles. Paul Barrot, grand-père d'Odilon, notaire à Villefort, 11

offre son étude à la nation en 1794, mais meurt assassiné en Juin 1800 par des "brigands" en compagnie d'un prêtre assermenté qu'il hébergeait. Jean-André Barrot, père d'Odilon, conventionnel sous la Révolution, puis député de la Lozère aux assemblées suivantes.

J.R. ARMOGATHE. Cahier de Doléances de Communauté de Sénéchas. Bulletin d'Histoire économique et sociale de la Révolution Française. 1968.

BLIGNY-BONDURAND. Cahier de Doléances de la Sénéchaussée de Nîmes aux Etats-Généraux. Nîmes, deux volumes, 1908-1909.

Firmin BOISSIN. Jan de la Lune. La Contre Révolution en Vivarais, roman historique, Privas, 1887. Quatrième édition, Impr. Volle, Privas, 1960.

Richard BOUSIGES. Un village cévenol pendant la Révolution. Saint-Florent de 1789 à 1795. Librairie Occitane. Salindres. 1988, 189 p.

Gaston CADIX. Saint-Jean-du-Gard pendant la Grande Révolution de 1789 à 1795. Impr. du Languedoc, Anduze, 1960, 75 p.

André CHAMSON. Sans Peur et les brigands aux visages noirs. Roman, Plon, Paris, 1977, 188 p.

J. CHAMBON. Joseph Pascal de Vallongue : un général gardois sous la République et l'Empire, Avignon, 1974. (Vallongue, originaire de Sauve, 1763-1806. Général du Génie, mort en dirigeant le siège de Gaète).

Gérard CHOLVY. Résistance populaire et clandestinité sous la Révolution Française : la bordure orientale et méridionale du Massif Central face à la persécution religieuse. Colloque Histoire et Clandestinité (1977). Revue du Vivarais, 1979, pp 175-190.

Roger CUCHE. Le Conventionnel Servièrre. Actes du Congrès de Mende de la Fédération Historique du Languedoc Roussillon. 1955, pp 111-121.

Abbé J.B. DELON. Les Elections de 1789 en Gévaudan. Mende. 1922.

Abbé J.B. DELON. La Révolution en Lozère. Mende. Impr. lozérienne. 1922.

Chanoine Albert Durand. Histoire religieuse du Département du Gard pendant la Révolution Française (1788-1792). Nîmes 1918.

A. DURAND. Le Père Chrysostome de Barjac, Antoine Pellier. Librairie Debros, Nîmes, 1908.

A. DURAND-TULLOU et J.P. GAUJAC. Aulas au temps de la Révolution. Almanach Cévenol, Alès, n° 7 pp 95 et suivantes.

Edmond FALGAIROLLE. Le Tribunal Révolutionnaire de la Lozère en 1793. Rousseau éditeur, Paris, 1893. 183 p.

G. FESQUET. Les prêtres du canton de Lasalle et la Constitution Civile du Clergé. Revue du Midi. 1889, pp 342-362.

Jean-Pierre GOIRAND. Documents historiques sur Alais pendant la Révolution. Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais. Année 1887.

Jean-Pierre GOIRAND. Documents historiques sur Alais pendant la Révolution (époque de la Terreur). Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais. Année 1895. (Alais. Impr. J. Brabo, 1897).

Abbé Ch. JOLIVET. La Révolution dans l'Ardèche (1788-1795).

Robert LAURENT et Geneviève GAVIGNAUD. La Révolution Française dans le Languedoc méditerranéen, 1789-1799, Privat, Toulouse, 1987, 352 p.

Henri MAZEL. La Révolution dans le Midi, l'incendie des châteaux du Bas Languedoc, 1792. Nantes. 1887.

Pierre MINARD Jean-Baptiste Evesque, prieur-curé de Malarce (1767-1813). Revue du Vivarais n° 4. 1980, pp 204-231.

Marcellin PELLET. Vieilles histoires. Editions Occitania, Paris, 1930, 150 p. (Les brigands royaux ou "chauffeurs" autour de Meyrueis ; l'assassinat de Pellet à Fretma, sur la Causse Méjan, en l'an IV, par Sans Peur et sa bande).

Michel PERONNET (sous la direction de). Chaptal. Actes du Colloque de Montpellier. Bibliothèque Historique Privat, Toulouse, 1988, 336 p. (La Lozère. Montpellier, Paris... une carrière scientifique et publique sous la Révolution). Lire aussi la Revue du Gévaudan année 1983 n° 1,2,3, consacrée à Jean-Antoine Chaptal.

Abbé POURCHER. L'Episcopat français et constitutionnel et le clergé de la Lozère durant la Révolution de 1789. Imprimé par l'auteur à Saint-Martin-de-Boubaux (Lozère). Trois volumes, 1896-1897-1900).

Charles POUTHAS. Une famille de bourgeoisie française de Louis XIV à Napoléon. (La famille Guizot. Nîmes et le Gard sous la Révolution). Paris. 1934.

LA REVOLUTION en LANGUEDOC-ROUSSILLON. 1789-1799. Textes et documents recueillis et présentés par la Société des Professeurs d'Histoire et de Géographie. C.R.D.P. de Montpellier, sans date (vers 1970).

A.F. ROBERT. Genèse d'un cahier de Doléances de la Communauté de Sénéchas (Gard). Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution Française. 1978, pp 55-83.

Paul Albert ROBERT. Florac révolutionnaire, esquisses et croquis. Impr. Chaptal. Mende, 1937, 92 p.

François ROUVIERE. Histoire de la Révolution Française dans le Département du Gard. Nîmes 1888-1889, quatre volumes. Réédition Laffitte-Reprints, Marseille, quatre volumes, 1974.

François ROUVIERE. L'aliénation des biens nationaux dans le Gard. Nîmes, 1900.

Abbé Ernest SARRAN. L'abbé Pialat, Confesseur de la foi dans les Cévennes à l'époque de la Révolution. Nîmes 1887, deuxième édition 1898, 230 p.

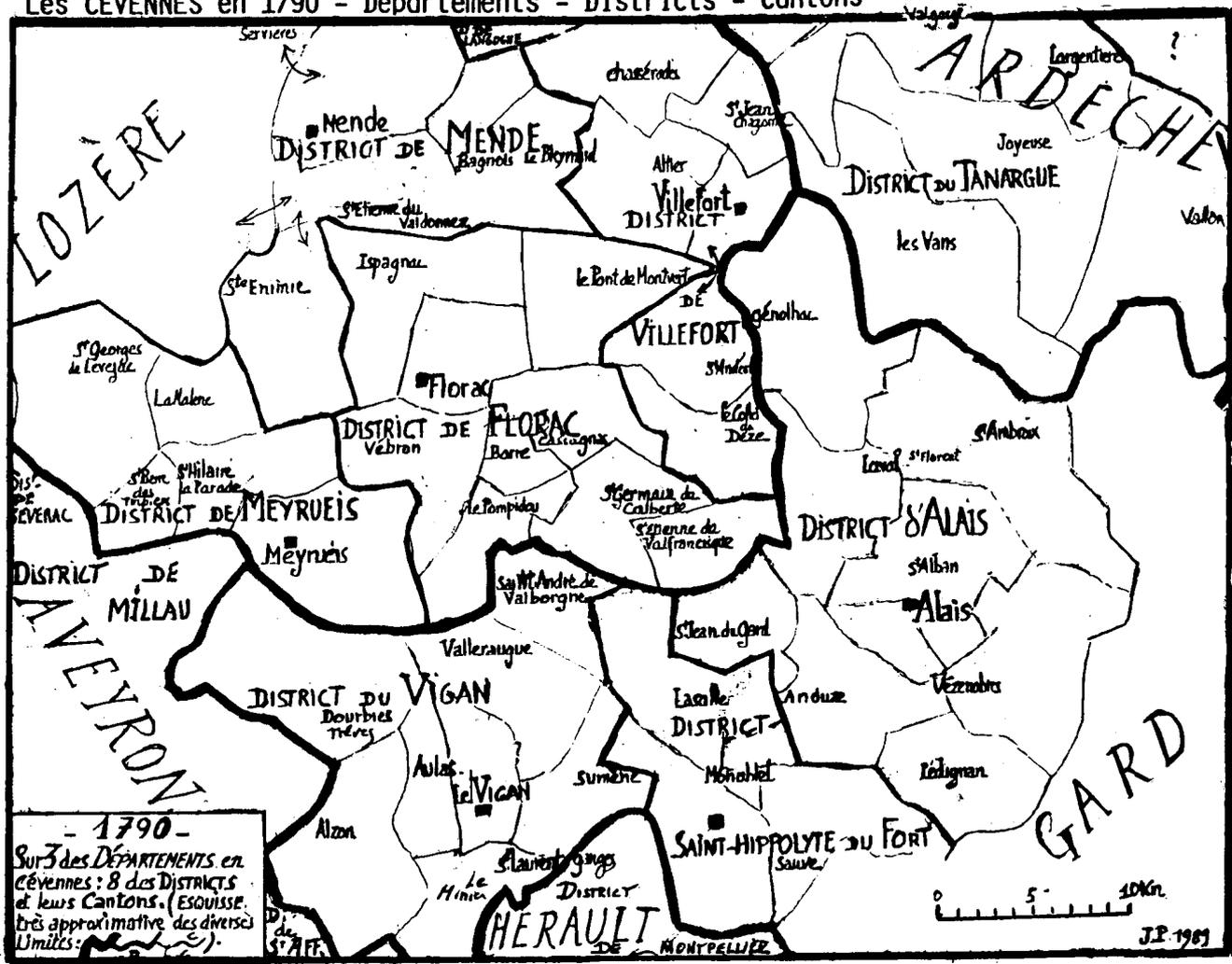
Chanoine F. SAUREL. Les Brigands royaux dans l'Hérault et les autres départements du Midi. Impr. Charles Boehm. Montpellier 1893.

Jacques SCHNETZLER. La paroisse de Malarce sous la Révolution Française. Revue du Vivarais n° 2 - 1967, pp 49-59.

Philippe SENART. La Vendée cévenole et la Montagne blanche, et réponse d'André CHAMSON. Revue des Deux Mondes, 1979, pp 103-112, 306-319.

Jean THOMAS De la Révolution à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. 1789-1905. (Les hautes figures du diocèse moderne de Nîmes, suite à "Pierres précieuses de l'Eglise de Nîmes"). Editions Lacour, Nîmes, 1987, 274 p.

Michel VOVELLE. Religion et Révolution. La déchristianisation de l'an 11. Hachette, Paris, 1976. (Gard et Lozère parmi les départements du sud-est étudiés).



LA REVOLUTION DU BOUT DES LEVRES

Recension par Olivier POUJOL de l'ouvrage de Richard BOUSIGES :

"UN VILLAGE CEVENOL PENDANT LA REVOLUTION : SAINT-FLORENT de 1789 à 1795"

Librairie Occitane Salindres, 1988. 189 p

Au départ une passion pour les recherches de généalogie familiale ; puis en essayant de faire de la "généalogie rayonnante", la restitution progressive de la vie quotidienne d'une communauté d'habitants des basses Cévennes alésiennes ; et à l'approche du bi-centenaire de la Révolution Française, l'examen de sept années, riches et marquantes (1798-1795) de la vie de ce village de Saint-Florent (dont les habitants étaient qualifiés autrefois de pico-tachos ou fabricants de clous en raison de leur activité d'appoint caractéristique, et devenu en 1926 Saint-Florent-sur-Auzonnet, pour le distinguer des six autres Saint-Florent de France).

Six générations seulement séparent l'auteur de ses ancêtres florentins qu'il sent encore très proches de lui. Après une large présentation de la communauté de Saint-Florent et un classique tableau de la mise en place des institutions nouvelles à l'échelle de la jeune municipalité, Richard Bousiges étudie le passage de la Révolution à Saint-Florent autour des trois questions qui paraissent avoir vraiment impliqué, au niveau du vécu et de gré ou de force, ses habitants : la remise en cause religieuse, les difficultés économiques, la défense de la patrie (et les réquisitions en hommes et biens de toute sorte qu'elle nécessite).

Quand on connaît la place de Saint-Florent, communauté catholique farouche du diocèse d'Uzès, dans l'histoire moderne des Cévennes (on pense aux exactions de ces "terribles florentins" pendant la Guerre de Camisards), on lit avec d'autant plus d'intérêt les conclusions de l'auteur

sur le sentiment révolutionnaire des florentins (que l'on peut aisément deviner), conclusions qu'il sait émailler du récit de deux affaires retentissantes, amusante ou dramatique (l'affaire Lantelès sous la Terreur) et significatives du moment et du lieu.

L'impression dominante est que cette population a vécu cette période troublée en essayant de se protéger au maximum d'un univers extérieur qui changeait et d'un centralisme qui souvent l'agressait.

Au début, intéressés par les premiers apports de la Révolution (ils jouent le jeu dans le remodelage des institutions et ne font pas preuve d'un esprit malveillant à l'égard des premières mesures d'égalité et de liberté prises par la Constituante), prudents ou bien attentistes, les Florentins, après 1791, traduisent par des réactions de défense et d'hostilité plus ou moins cachée, la contrainte qui leur est imposée dans leur façon d'être et de penser et dans leurs intérêts matériels. La remise en cause de leur foi et de la pratique du catholicisme chez des paysans très attachés à leurs prêtres, la défense de la patrie ce qui veut dire les diverses levées en hommes, grains, vivres, vêtements, chevaux et équipements de toute sorte (dont des milliers de clous pour les "souliers de la République", en l'occurrence en 1794, l'armée de Pyrénées-Orientales) la désorganisation du système économique traditionnel et les difficultés parfois désastreuses de la vie de tous les jours (disette, dénuement, crise de subsistances, crise monétaire, marasme ambiant et pour certains situation de détresse... et à la suite un mauvais bilan démographique pour la commune), mécontentèrent profondément les habitants de Saint-Florent.

commune "suspecte" et infectée de "fanatisme", foyer de désertion chronique des soldats de la République ou abri sûr du culte clandestin catholique.

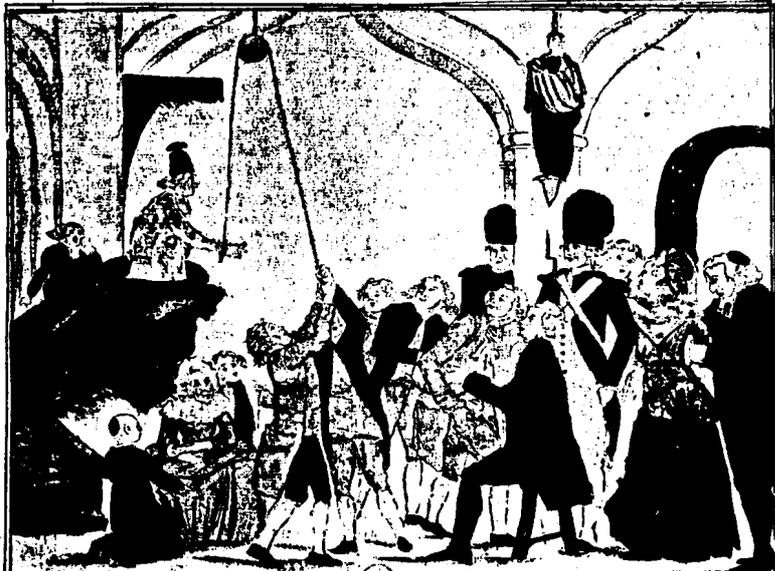
Pourtant, et c'est là peut-être ce qui m'a le plus intéressé dans ce travail, les Florentins surent ne jamais aller trop loin, ne se démarquèrent jamais d'une certaine prudence (une peur bien comprise aussi), maniant le langage révolutionnaire de l'époque dans leurs délibérations communales et leurs adresses de loyauté aux autorités (ils savent utiliser quand il le faut la "langue de bois" du temps pour ne pas s'attirer les foudres des autorités de Nîmes ou d'Alès). Aussi faisant le "gros dos" pendant la Terreur, contenant alors une hostilité qui s'était déjà

affichée, ils attendent que les événements se passent (quitté à dénoncer après les excès de la Révolution dont ils subirent les brutalités dans les arrestations de l'agent national Lantelrès, à "Montmajard" en pleine Terreur, arrestations suivies de morts dans les prisons d'Alès). La municipalité essaye alors de se faire la plus discrète possible, envoie des délibérations rassurantes sur la "tranquillité" de la commune, s'attache très certainement à protéger ses administrés. Et elle réussit même à ne pas être destituée comme ses voisines de Robiac, Courry, Saint-Jean-de-Valérisclé ou Sainte-Cécile d'Andorge. S'il y eut dans ce village des "ferments de contre-révolte", qui ont fait craindre de fait, aux autorités révolutionnaires une "nouvelle Vendée", le rapport de force étant ce qu'il était et l'état des esprits aussi, il n'y eut pas sur cette "terre blanche" de guerre ouverte en 1793-1795.

En fin de compte, les réactions vis à vis des événements ont semblé à l'auteur typiques d'un village appartenant à la Cévenne catholique. Saint-Florent ne fut pas toutes les Cévennes. Par tradition familiale et régionale, je porte un autre regard sur la "Grande Révolution". Mais Saint-Florent a existé, et Richard Bousiges a le grand mérite de nous présenter, avant les commémorations, son histoire locale dans sa vérité historique et humaine.

Un bon livre, qui apporte des renseignements supplémentaires à la connaissance de la Révolution (ce qui montre que l'on peut encore trouver, en particulier dans le dépouillement des archives communales, matière à une histoire renouvelée des lieux sous la Révolution), qui révèle un historien, de plus !, en Cévennes (de son métier directeur d'hôpital), et qui enrichit la collection régionale (textes littéraires, occitans et maintenant historiques) de notre ami Pierre Mazodier de la Librairie Occitane de Salindres.

Olivier Paulol



Moyen de faire prêter serment aux Evêques et Curés aristocrates, en présence des Municipalités suivant le décret de l'Assemblée Nationale.

LA QUESTION RELIGIEUSE DANS LE NORD du DISTRICT D'ALAIS

par Richard BOUSIGES

Plaque
(M. Carrovald)

De nombreuses communes du nord du district d'Alais (les communes des cantons de Génolhac, St-Ambroix, St-Alban, Notre-Dame de Laval) se firent remarquer par leur réticence vis à vis de la Révolution. Une des causes de cette désaffection tient en leur attachement à la religion catholique et à leur prêtres.

La Constitution Civile du Clergé, puis la déchristianisation en 1793, furent donc des facteurs déclanchants de troubles dans ces contrées proches, il faut le rappeler, de Jalès.

Nombreux sont les prêtres qui, dans ces communes, refuseront de prêter serment de fidélité à la Nation et au Roi ou prêteront un serment restrictif qui sera considéré comme nul et non avenue.

Dans les quatre cantons précités, à la fin de l'année 1791, seuls 5 ecclésiastiques prêtèrent serment (ceux de St-Brès, Courry, Peyremale, St-Andéol de Trouillas, Laval) alors que 37 s'y refusèrent. Précisons même que la totalité des 21 prêtres du Canton d'Alais refusa ce serment (AD L.939, L.940, L.1052).

Le district d'Alais décida donc, "pour avoir la paix", de pourvoir les cures considérées comme vacantes du fait du refus de leurs titulaires de prêter serment. Mais les candidats ne se pressèrent pas dans ces cures dont ils savaient qu'ils seraient mal accueillis par la population.

Ainsi RAYMOND qui devait s'installer à St-Jean de Valérisclé, annonce au district qu'il attendrait que "les esprits soient revenus de leur fanatisme". Encore celui-ci avoue-t-il les causes de son refus. Mais que penser des

curés de St-Brès et Courry (2 des 5 prêtres jureurs) qui, devant une éventuelle nomination à St-Ambroix pour y remplacer le curé réfractaire, écrivent aux autorités du district que leur âge et leurs infirmités les empêcheraient d'accepter une telle proposition si elle devait leur être faite.

PELLIER, curé de Peyremale (3ème des curés jureurs) refusa la cure de Portes "pour la raison que le climat froid de Portes serait absolument contraire à sa santé" ! (AD. L.1052).

Un vicaire à qui on proposait la cure de Sénéchas déclina l'offre comme représentant "un fardeau bien au dessus de ses forces et de son expérience". (AD. L.1052).

Un autre aurait accepté bien volontiers la cure de Malons mais il ne peut quitter sa paroisse "le curé étant malade". D'ailleurs il n'avait pas reçu la lettre le nommant "en temps utile" !...

Cette attitude est bien compréhensible lorsque l'on voit que d'autres prêtres assermentés qui essayèrent de "s'accrocher" à leur nouvelle cure ne le firent souvent qu'au péril de leur vie. Ecoutons les plaintes de ces curés :

- PIRSON, le curé d'Avjac, réclame protection auprès du Directoire : "Je vois, dit-il, mes jours toujours en plus grand danger... Aujourd'hui, les ennemis sont montés comme des furieux au clocher pour sonner malgré moi la messe de mon prédécesseur..." Il ne peut continuer, affirme-t-il, son ministère de curé "dans ce pays de loups" et se plaint des "cocoricos" qu'il entend à chacune de ses sorties (par allusion au coq de St-Pierre). Il demande donc l'aide des

(no. 85) →

VERBAL
de la MUNICIPALITE
de SALINDRES
sur la
PRESTATION du SERMENT

Verbal de la municipalité de Salindres
sur la prestation du serment exigé de tous les
ecclésiastiques constitutionnels...



En conséquence de la délibération cy-dessus faite à la municipalité
de Salindres dans la personne de m. tuteur maire par m. medec premier curé
et l'execution des decrets de l'Assemblée nationale du 27 & 30 germinal
fonctionnés par le roy le 26 & 27 d'aujourd'hui, ce jour d'aujourd'hui dimanche 27
seigneur mit cy-dessus quatrevingt-cinq jours indiqués par le d. m. maire dans les
termes du décret les officiers municipaux et les notables formant le conseil general
de la commune de Salindres et sont intervenus dans l'église paroissiale, et
presence de tous les fideles qui ont assisté à la messe qui a été celebrée
m. medec premier curé a prêté le serment comme suit.

Je declare que je me suis toujours fait et me fais toujours un devoir de conscience
d'être le citoyen le plus soumis aux loix, que je ne laisserai de prêcher cette parole
et l'obéissance soumission aux fideles confiés à mes soins, et que je serai constamment
le premier à rendre à ces qui appartiennent à celui, et me conformant exactement
à tout ce qui émane de la puissance temporelle dans l'ordre civil et politique.
mais que pour remplir le premier des devoirs qui est de rendre à Dieu ce qui
appartient à Dieu, je ne puis et ne dois reconnaître d'autre puissance spirituelle
que celle de l'église à qui Jesus Christ son divin fondateur a confié d'après
cette déclaration qui exprime les sentiments que je profondément grave dans mon
cœur la religion catholique apostolique et romaine dans laquelle j'ai vécu et me
je jure de veiller avec soin sur les fideles de la paroisse dont la conduite m'a été
ou me sera confiée par l'église et être fidele à la nation à la loi et au roi,
et de maintenir de tout mon pouvoir, en tout ce qui est de l'ordre politique,
la constitution decretée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi
exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de la
l'autorité spirituelle.

De tout quoi avons dressé le present verbal en double original dont l'un
a été delivré au d. m. medec premier curé et l'autre est resté entre les mains
du d. m. maire pour le faire inserer dans les registres de la municipalité
lors qu'il aura été élu un secrétaire greffier et avons les maire, officier
municipaux et notables, les surs lez, signés tous maire
Gouhier of. mun. & Quechnot. Gouhier of. not.
Gouhier not. & Quechnot

Etat actuel de quatre
des églises du nord du
District d'Alais dont
R. Bousiges évoque les Curés...



St. Cecile d'Andorge



N.D. de Senecchas
donnée au roi le XVII-XIX par le Pape



St. Martin d'Aujac
Eglise XIIe. Campanile XVIe.



St. Ambroix
N.D. de
XVII-XIX par le Pape

J. P. de L. 1893

troupes non seulement pour Aujac mais aussi pour sa
succursale de Bonnevaux où un dénommé Durand l'a "lapidé" et
"blasphème" sans cesse contre la Constitution. Il
convient, conseille-t-il d'arrêter alors le curé de
Bonnevaux qui "baptise mes paroissiens sans ma permission,
prêche la rébellion et me fait dire mille injures" ! (AD.
L.1050). De plus, "les aristocrates de ma paroisse... m'ont
fait avertir à plusieurs reprises que je ne passerais pas le
Carnaval sans recevoir mon compte".

- CHAPUS, le curé de St-Ambroix, assure également le
service de Meyrannes. Il se fait escorter par "les soldats
de la troupe de Ligne et de la Garde Nationale parce
qu'autrement sa vie n'aurait pas été en sûreté". (AD.
L.942).

- "Ma vie est en danger, affirme dans une lettre du 22
octobre 1791, le curé de Rivière. Tout le village conspire à
ma perte... Le nommé Thomas ROUX, mon voisin, m'a vomé mille
imprécations, a fait rassembler tout le monde devant ma
porte..., a protesté de m'arracher les entrailles et de
s'évahir de mon sang..." Quant à la Municipalité, "elle est

sans force et sans volonté" et "laisse les méchants
impunis..." Au moment où vous recevrez ma lettre peut-être,
je ne serai plus. Adieu..." (AD. L.942), conclue, de façon
pathétique, ce curé.

- Celui de Ste-Cécile d'Andorge ne peut, lui, se
maintenir à son poste. "Les difficultés qu'il a éprouvées,
les insultes et les menaces auxquelles il a été exposé
l'ayant forcé de revenir dans notre ville, nous n'avons pu
faire aucune disposition pour le mettre en possession de sa
cure. Il est impossible que les nouveaux fonctionnaires de
cette partie du district soient jamais installés s'ils ne le
sont par la force. Celui de Chamborigaud n'a pas été non
plus mieux accueilli... les menaces et les dangers auxquels
il s'est vu aussi exposé, l'ont forcé pareillement à quitter
sa paroisse pour éviter de n'être pas massacré par les
femmes qui avaient leurs tabliers pleins de pierres". (AD.
L.942).

- Le curé de St-Ambroix raconte que "pendant la première
messe, on pendit vis à vis de l'église un mannequin
représentant le prêtre constitutionnel... Les officiers

municipaux présents souriaient à cette action impie..." (AD. L.957). "La ville de St-Ambroix est dans ce moment-ci le foyer du fanatisme et de la superstition jusques à se disputer entre eux qui recevra les prêtres qui seront déchus de leur place et de leur traitement" (AD. L.940).

- Même attitude à St-Florent où la municipalité est invitée "à faire surveiller scrupuleusement les prêtres réfractaires" qui, au nombre de 9 dans cette commune, étaient cachés par ses habitants.

- Sans prétendre à l'exhaustivité de ces incidents, citons également, car ils sont révélateurs, les troubles qui eurent lieu à Robiac et à Sénéchas : "Depuis 7 mois que j'habite cette commune, je puis dire d'en avoir passé quatre au moins dans une appréhension continuelle. Hué par les uns, injurié par les autres, je suis réduit à ne pas sortir de chez moi ou de prendre quelque heure à la dérochée pour m'aller consoler dans le lieu de ma famille... Enfin on a fini par m'assassiner : cinq ou six brigands, armés d'un sabre... vinrent à cent pas de mon domicile. L'on commença de plus loin que je suis aperçu par des vociférations confuses où l'on distinguait les mots de J.F., de renégat, de tue-tue et l'on finit, en m'abordant, par me couvrir de sang et de blessures". (AD. L.1052).

- Etienne BLANC, curé jureur de St-Brès, qui avait pris ses précautions pour ne pas être nommé à St-Ambroix, le fut à Sénéchas. Voici comment il fut attendu : "...Lorsqu'il fut arrivé à quelques portées de fusil de Sénéchas, il fut

arrêté par quelques hommes cachés derrière une muraille... que s'étant sauvé, il fut se réfugier dans une vigne entre deux murs, que peu de moment après il entendit plusieurs coups de cloche précipités ainsi que les clameurs redoublées de ceux qui le cherchaient, qu'alors il se montra voyant qu'il allait être découvert et qu'il fut saisi au collet par des furieux qui le chargèrent de coups avec la culasse de leurs fusils, des bâtons, etc... en le chargeant d'imprécations comme destructeur de leur religion que quelques uns proposèrent de lui tirer un coup de fusil ou de le jeter dans la rivière, jusqu'enfin un des assaillants âgé d'environ 60 ans, portant une espèce de bâton dans lequel était une lame, empêcha qu'on le maltraite davantage et lui dit de s'en aller ce que fit le Sieur Blanc avec beaucoup de célérité..."

Ainsi donc à travers ces quelques relations apparaît l'homogénéité de la réponse des habitants du Nord du district à la question religieuse : majoritairement catholiques, ils entendaient affirmer leur attachement à leur foi. Les prêtres soutenus par la population et par grand nombre de municipalités, refusèrent en masse de prêter serment. Le curé constitutionnel, souvent un "étranger" eut dès lors beaucoup de mal à s'imposer et se heurta à de vives résistances occasionnant parfois des émeutes qui firent craindre une "nouvelle Vendée" aux autorités révolutionnaires.

R. BOUSIGES

La REVOLUTION, l'ARMEE, la FRANCE... et la LOZERE.

Compte rendu par Patrick CABANEL de l'ouvrage de Alan FORREST :

"DESERTEURS et INSOUMIS sous la REVOLUTION et l'EMPIRE"

Perrin - Paris, 1988. 326p

L'auteur, universitaire britannique, a déjà publié la Révolution Française et les pauvres (Perrin, 1986). Il nous propose ici une claire synthèse sur un problème qui dépasse de très loin les seuls aspects militaires ou politiques, et touche à l'histoire des cultures et des mentalités, depuis un point d'observation privilégié. L'étude est nationale, mais, conformément à une tradition des chercheurs britanniques (cf. Eugen Weber pour la France des Terroirs, Fayard, 1982), elle comprend une plongée dans les archives de 15 départements, des plus intégrés aux plus agités, avec pour le sud l'Ariège, le Cantal, la Drôme, la Haute-Garonne. Le "blanc" sur la Lozère sera facilement comblé, grâce au bon article d'Yves Pourcher ("A moi réquisitionnaires et déserteurs", Etudes rurales, 1983, pp. 259-273) et à quelques autres références (voir en fin d'article). Le dépouillement systématique des dépôts d'Archives permettrait d'en dire plus long encore.

L'auteur ne manque pas d'étudier la situation à la fin de l'Ancien Régime : la milice n'est guère populaire, notamment dans les montagnes. La Révolution introduit la conscription, c'est-à-dire l'embrigadement de masse, voire, sur les champs de bataille européens des années 1793-1815, la mort de masse, comme les Français ne l'avaient jamais connue. L'ampleur de la demande entraîne celle du refus, mais on ne saurait négliger les diverses "cultures militaires" régionales : la conscription entraîne peut-être moins une rupture qu'elle ne s'inscrit dans une continuité de la demande d'Etat. Ainsi, si l'on compare les cartes de recrutement militaire au XVIII^e siècle, dressées par A. Corvisier, à celle du refus (Forrest, p. 88), on retrouve les zones de force (l'Est) et les zones irréductibles à l'institution (Massif Central, Pyrénées). La thèse de J.F. Soulet sur Les Pyrénées au XIX^e siècle (Eché, Toulouse, 1988, 2 vol.) montre qu'il n'y a aucune solution de continuité du XVIII^e au XIX^e siècles dans l'hostilité que manifestent les montagnards pyrénéens face au devoir

militaire ou aux autorités forestières, par exemple. Ceci invite à ne pas réduire la désertion et l'insoumission au seul rejet des nouveautés révolutionnaires : le phénomène est plus ancien et plus profond.

On ne comprendrait pas sans cela l'étonnante géographie du refus que nous révèle la carte de la page 88 : 6 départements, tels l'Alsace, la Meurthe ou le Doubs, comptent moins de 9% de déserteurs et insoumis (par rapport aux classes appelées de l'an VII à l'an XIII), alors que la Gironde, l'Aveyron, le Cantal et... la Lozère en comptent de 50 à 59% ! Il y a là des raisons géographiques évidentes (la montagne, terre de refuge), mais aussi économiques (les migrations temporaires, si importantes en Auvergne, qui permettent d'échapper aux recherches), et, en dernière analyse, culturelles. L'auteur établit dans son chapitre "Les racines de la résistance", après l'avoir fait dans une communication à l'important colloque du CNRS (1984), Mouvements populaires et conscience sociale - XVI^e-XIX^e siècles (Paris, 1985, pp. 159-166) : la communauté rurale, attentive à sauvegarder son équilibre et son ordre, n'hésite pas à s'opposer à l'arrachement de certains de ses membres, de même qu'elle défendra ses droits d'usage, ses prêtres, sa langue, tout ce qui compose son cosmos, contre les "agressions" de la modernité révolutionnaire et napoléonienne. Dans le domaine militaire, elle pourra substituer à la désertion le remplacement, véritable "traite d'hommes", qui a lui aussi sa géographie dans la 1ère moitié du XIX^e siècle (cf. B. Schnapper, Le remplacement militaire en France, Paris, 1968), mais l'objectif reste identique : ne pas laisser se déchirer le tissu social, garant de survie dans des milieux difficiles. Il faudra attendre la multiplication des déplacements et des échanges, l'ouverture et l'intégration des campagnes à l'espace national, pour que l'insoumission militaire cesse d'être une réalité sociale significative. Il est vrai que le passage, quelque chaotique qu'il ait été, dans le moule militaire, est l'un des facteurs de cette intégration nationale. (suite p. 9)

A U N O M DU PEUPLE FRANÇOIS.



ACTION RÉVOLUTIONNAIRE.

LES Représentans du Peuple près l'Armée des Pyrénées orientales, considérant qu'il importe de déployer les plus grands moyens pour la défense de la liberté ; que le meilleur & le plus prompt consiste dans la fabrication rapide des poudres qui doivent éracler les tyrans ; que les loix pressantes de la Convention nationale relatives aux poudres & salpêtres, ne doivent éprouver aucun retard dans leur exécution si intimement liée au salut de la République ; vu la lettre pressante des régisseurs nationaux des poudres & salpêtres, en date du 29 Nivose, approuvée par le Comité de salut public de la Convention nationale, arrêtent :

ARTICLE PREMIER.

Le commissaire des poudres du département des Pyrénées orientales est autorisé à prendre dans toute son étendue, soit par voie de réquisition, soit par engagement volontaire, tous les employés, agens & ouvriers nécessaires pour les établissemens d'exploitation de salpêtre qui sont ou seront formés dans toutes les communes, & pour la construction des nouveaux moulins ou batteries ordonnées par la loi du 28 août dernier (vieux style).

II.

Le chef de l'état-major est autorisé à donner au commissaire des poudres les hommes qu'il réclamera pour ce service, sauf cependant audit commissaire à faire reconduire à l'état-major ceux qu'il fera dans le cas de renvoyer, pour qu'ils rentrent dans les bataillons dont ils ont été sortis, ou ainsi qu'il sera ordonné.

III.

Tous lesdits employés, agens & ouvriers étant déjà par la loi en réquisition actuelle pour ce service, ne pourront en être distraits pour aucune raison quelconque, d'après des attestations qu'ils présenteront signées du commissaire des poudres pour constater leur activité.

IV.

Indépendamment des chevaux ou attelages de voitures appartenant aux établissemens des poudres & salpêtres, ceux qui sont ou seront attachés à cette partie du service public par des engagements certifiés du commissaire des poudres, ne pourront jamais être commandés pour d'autres objets, d'après les réquisitions qui en auront été faites aux municipalités. Les propriétaires desdits chevaux & voitures, & les municipalités visent les engagements & sont responsables de leur exécution.

V.

En conséquence de l'article précédent, la conservation des fourrages affectés à l'entretien desdits chevaux employés à ce service étant indispensable, ils ne pourront être enlevés sous aucun prétexte.

VI.

A défaut de pouvoir se procurer le nombre des voitures suffisantes, les administrations de district fourniront sur-le-champ au commissaire des poudres, celles qu'il leur demandera.

VII.

Les municipalités prendront des informations sur les

chaudières & chaudrons qui sont ou seront sans activité dans leurs communes ; elles les mettront en réquisition, & en instruiront sur-le-champ le commissaire des poudres.

VIII.

Indépendamment des mesures prescrites dans l'article précédent, le défaut des cuivres étant un obstacle à l'extension rapide que nécessite ce service, les municipalités rassembleront sans délai ceux de tous les ustensiles jugés hors de service, sauf le paiement du prix de ces objets qui sera fait à chaque citoyen par le commissaire des poudres lors de leur enlèvement, d'après les états que les municipalités en auront dressés.

IX.

Dans le courant de la décade qui suivra la publication du présent arrêté, les administrations des districts feront transporter à la fabrique nationale des poudres, tous les cuivres en général provenant des biens nationaux mis en réserve & hors de vente par la loi.

X.

Tous les objets quelconques provenant des biens nationaux, que désignera & réclamera le commissaire des poudres, comme propres au service des poudres & salpêtres, lui seront réservés & délivrés par les corps administratifs, tant dans ce département que dans les départemens voisins.

XI.

Les citoyens sont invités à conserver soigneusement les eaux provenant de leurs usines, pour qu'elles puissent être enlevées dans les vingt-quatre heures, & employées par les salpêtriers qu'ils préviendront à cet effet.

XII.

Les municipalités sont invitées à faire rassembler dans leurs communes la plus grande quantité de cendres qu'elles pourront, & en former un dépôt : elles sont expressément chargées de faire enlever celles provenant des fours publics, & de veiller à ce que leur qualité ne soit point altérée. Le prix en sera payé aux citoyens à mesure de leur versement dans le dépôt.

XIII.

Elles instruiront le commissaire des poudres des quantités de cendres ainsi rassemblées, & le prix leur en sera remboursé lors de l'enlèvement sur l'état qu'elles en fourniront.

XIV.

Les agens des subsistances militaires mettront soigneusement toutes leurs cendres en réserve ; elles seront enlevées tous les quinze jours, ou transportées au dépôt des communes, suivant les ordres qui seront donnés à ce sujet de concert avec le commissaire des poudres.

XV.

Pour hâter l'exécution de l'article IX de la loi du 28 août (vieux style), & ordonne l'établissement de nouvelles batteries dans toutes les fabriques de la République, le commissaire des poudres est autorisé à prendre & faire exploiter par-tout où il trouvera, les bois de construction qui lui seront nécessaires, sans indemnité ; il est de

même autorisé à faire l'acquisition des parties de terre propres à l'établissement de ces mêmes batteries, & la construction des canaux & conduite des eaux.

XVI.

Afin de donner à l'exploitation des salpêtres toute l'activité & l'extension qu'exigent les besoins de la guerre, les citoyens qui se présenteront pour lever des ateliers à leurs frais, sont autorisés à commencer leurs travaux sur-le-champ, en vertu d'une commission provisoire qui leur sera délivrée à cet effet par le commissaire des poudres du département.

XVII.

Les municipalités feront céder & vendre aux agens des poudres & salpêtres, les bois nécessaires à cette exploitation ; elles sont expressément chargées de veiller à ce qu'il ne s'introduise aucun abus dans l'achat desdits bois.

XVIII.

Les corps administratifs & municipaux céderont, ou feront céder par les citoyens sans délai au commissaire des poudres ou à ses préposés, les locaux qu'il jugera réunir toutes les conditions nécessaires pour la formation des nouveaux établissemens dont s'agit, sauf l'indemnité pour ceux qui seront traités en location.

XIX.

Les agens, commis ou préposés envoyés par le commissaire des poudres, tant dans ce département, que dans les départemens voisins, pour la recherche & l'achat des divers approvisionnement qui sont nécessaires au service, pourront faire toutes les réquisitions convenables pour l'exécution entière des objets énoncés dans les commissions dont ils seront porteurs.

XX.

Tous les ouvriers requis & chargés de la construction des divers objets qui leur auront été commandés par le commissaire des poudres pour l'exploitation des poudres & salpêtres, mettront la plus grande célérité dans leurs travaux, & seront responsables de la moindre négligence qu'ils y apporteront, comme tendante à entraver le service.

XXI.

Le bien du service & l'intérêt de la République dépendant essentiellement de la pleine & entière exécution de toutes les mesures précédentes, les corps administratifs & municipaux, ainsi que les agens militaires, la protégeront de tous leurs pouvoirs, & demeurent responsables des moindres retards qu'elle pourrait éprouver.

A Perpignan, le 9 Pluviôse, l'an second de la République Française.

Signé C. MILHAUD, P. A. SOUBRANY.

A PERPIGNAN,

Del' Imprimerie de J. F. REYRIER & P. TASTU.

AN II : Matériaux pour la GUERRE : CENDRES, SALPÊTRES, POUDRES !

(X 0.85)

Le déserteur ou l'insoumis, loin d'être un marginal, se trouve au coeur de sa communauté, et l'étudier revient à comprendre les ressorts du fonctionnement de cette dernière. Alan Forrest le fait dans plusieurs chapitres (désertion et société civile, désertion et criminalité, désertion et contre-révolution). Le recours aux archives départementales lui permet de nourrir son propos de beaucoup d'exemples concrets. Au total, une importante contribution à l'histoire de la Révolution et des sociétés rurales.

La Lozère est à la tête de la France pour le refus militaire ; ce premier constat sera suivi de bien d'autres : pour 1000 jeunes gens des classes de 1835 à 1839 examinés

par les conseils de révision, 311 seulement ont été déclarés aptes en Lozère (record national) contre 506 dans le Gard, ou 616 dans les Pyrénées-Orientales (B. Schapper, *op. cit.*). Au cours de la Première Guerre Mondiale, encore, le département a compté 2,73% de déserteurs, contre 1,5% en moyenne nationale (J. Maurin, *Armée-Guerre-Société, Soldats languedociens 1889-1919*, Paris, 1982, p. 380). cette attitude constante n'est du reste que l'un des aspects du refus global de la modernité en Lozère, conservatoire rural, démographique, religieux et politique de 1789 à 1950, à l'instar d'autres montagnes françaises ou de la France de l'Ouest. Les ouvrages de Clavier et Lamaison (*L'impossible*

mariage, Paris 1982) et Y. Pourcher (Les maîtres du granit, Paris 1987) l'établissent avec force.

Très révélatrice, dans cette optique, est l'opposition entre les Cévennes protestantes et le Gévaudan catholique. La guerre des Camisards, le roman de Chamson (Roux le bandit, Paris 1925) ont entretenu le mythe d'une Cévenne rebelle, réfractaire au service militaire : rien n'est plus faux, et J. Maurin a fait justice d'un contre-sens historique trop répandu ; de 1889 à 1919, nous apprend-t'il, les quatre cantons cévenols n'ont fourni que 3% du total des insoumis lozériens, le seul canton de Saint-Amans, en terre catholique, en donnant 6% (Op. cit., p. 312) ! On peut même considérer que les Cévennes ont été, pour ne s'en tenir qu'à la période allant des guerres de religion à la révolte des Camisards, une sorte de Suisse militaire du midi de la France. O. Poujol a donné dans un précédent numéro de LCC (n° 73) quelques belles pièces de ce dossier : jugements de Bâville, de Bonaparte et de Cévenols eux-mêmes. La guerre des Camisards n'apporte-t-elle pas la preuve de l'efficacité militaire des Cévenols et de leurs chefs ? Rappelons que les Cévennes ont été la principale réserve des hommes du duc de Rohan, et le berceau, entre autres, de militaires comme Jean-Baptiste Gentil de Florac, pétardier du roi de Navarre (cf. LCC n° 73), Claude de Gabriac de Beaufort (originaire de Saint-Julien d'Arpaon, Lieutenant de Rohan, pris après le siège de Pamiers, en mars 1628, et exécuté à Toulouse), ou Pierre Carle, né à Valleraugue en 1666, devenu ingénieur militaire du roi d'Angleterre Guillaume III et maréchal de camp du roi du Portugal, vainqueur des troupes françaises au cours de la guerre de Succession d'Espagne.

Sous la Révolution et l'Empire, les Cévennes se soumettent normalement à l'obligation militaire : elles fourniront même des remplaçants, et, plus tard, des émigrants militaires, sur le modèle corse. Au terme de sa tournée de 1813, le préfet de Lozère, Gamot note avec satisfaction que "l'arrondissement de florac est celui où il se trouve le moins de retardataires" (Les tournées du préfet Gamot, Mende, 1986, p. 3). Il en va tout autrement de la Lozère catholique, alors la vraie terre des rébellions et de "résistances", et le désespoir des administrateurs chargés de réunir les contingents. Les dossiers conservés aux Archives Départementales et Nationales sont très riches sur ce point : tout au long de la première moitié du XIX^e siècle, le refus du service est un phénomène massif, profondément enraciné dans la réalité sociale, et s'accompagne d'émeutes dès lors que la gendarmerie tente de mettre la main sur les réfractaires. Les préfets de l'Empire s'efforcent de comprendre et de réduire le phénomène, mais en vain. Florens rédige spécialement un "Mémoire sur la Conscription Militaire dans le département de la Lozère" (5 avril 1806, A.N. F⁹ 209, 38 p.), petit traité ethnologique qui impute l'insoumission des Lozériens à l'absence de tradition militaire, à la misère, à l'attachement au sol

natal, à l'altitude et à la rigueur du climat ("les cantons les plus mauvais sont ceux qui occupent l'extrémité septentrionale qui est la partie la plus élevée du département, où la température est la plus rigoureuse et où les lumières et l'instruction sont les plus rares").

Gamot avoue l'impuissance des autorités : "Il faut avoir mis la main sur un conscrit avant qu'il ne vous ait vu pour être certain de l'avoir, ou bien, en cinq minutes il est dans un lieu inapprochable, on les voit gravir les montagnes sans pouvoir les atteindre" (F⁹ 209-6, 20 mai 1813). "Comment les trouver ? Ils habitent pendant huit mois sur des montagnes couvertes de neige, ils passent dans les départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, de la Haute-Loire, du Gard, de l'Hérault, ils se tiennent sur les limites pour les traverser plus facilement" (ibid., 7 juin 1813). Cette seule phrase met bien l'accent sur l'appartenance de la Lozère à un contexte régional, les montagnes du sud-est du Massif Central, qui vont affirmer tout au long du XIX^e siècle et assez avant dans le XX^e leur très forte et originale parenté. Ardèche, Aveyron, Haute-Loire et Lozère ne constituent-ils pas un pôle catholique de premier plan, qualitativement et quantitativement, au moins égal à celui de l'Ouest, foyer extraordinaire de congrégations, de vocations religieuses, d'éclats missionnaires pour le monde entier ? Cette remarque ne nous éloigne qu'en apparence de l'insoumission militaire : j'ai dit combien cette dernière ne se comprenait que dans un cadre global, et le catholicisme est au coeur des mentalités lozériennes. Les préfets le savent bien, de Florens qui estime que "les exhortations des ministres du Culte seraient sans doute un des (moyens) des plus efficaces" pour réduire l'insoumission", à Gamot qui va jusqu'à "faire pressentir (qu'il) ferai(t) refuser les sacrements à toutes les familles qui auraient des insoumis" (1813). Gamot s'attire alors les foudres du Directeur Général de la Conscription militaire : pour s'en prendre aux insoumis, on n'en sait pas moins ce qu'il a coûté à la Révolution, en Lozère, de s'en prendre au catholicisme. Réfractaires au serment constitutionnel et réfractaires à la levée en masse avaient partagé alors le même refus, la même errance dans une région où la Margeride remplaçait les Cévennes comme terre du "maquis" et des "bandits". Curieux, mais somme toute prévisible, retournement de l'histoire.

Patrick Cabanel

Voir aussi :

- M. Chabin, "La conscription dans l'arrondissement de Marvejols à la fin de l'Empire", Revue du Gévaudan, 1974, pp. 305-313.
- H. Vachin, "Les Lozériens dans la Grande Armée" Revue du Gévaudan, 1973.
- Lettres de soldats napoléoniens, publiés par F. Baron dans le Moniteur de la Lozère, du 4 juillet au 8 août 1915.

En l'AN VII à CONCOULES, EXEMPTION d'un CONSCRIT, ... POUR motifs "PSYCHIATRIQUES"
-Pièce recueillie par J.PELLET

Fonds DAUDE de la BANLEVE. Tandis que le DIRECTOIRE fait front à la 2^{me} Coalition et que commence la Campagne d'Egypte, la conscription va bon train. Hors déserteurs et insoumis, c'est pour raisons médicales que certains sont exemptés, tel André PORTANIER de CONCOULES.

"Extrait du Registre de la Ministration:
du canton de Génolhac pour JEAN Portanier"

30 floréal an VII. Présents les Citoyens :
Bondurant président, Martin, Mercier, Manificier
Doladille, etc...

Le Citoyen Portanier de Concoules, père,
cultivateur, dit que André Portanier son fils,
conscrit de la première classe, est depuis en-
viron 6 ans dans un état de démence, de manie

et d'imbécilité notoire, qui le met dans l'im-
possibilité absolue de tout service militaire.
Ce qui nécessite ledit Portanier père de faire
lui-même cette déclaration pour son fils, et
de demander que celui-ci soit visité chez lui
par l'Officier de Santé qui sera nommé par l'
Administration Municipale et la présence du
commissaire pris dans son sein et délégué par
elle à cet effet. Ajoutant ledit Portanier père
que le (.....) d'après cet état de démence
constaté par le ci-devant jury d'exemption par
son Verbal du 24 Brumaire dernier déclara
ledit Portanier fils être dans le cas d'inva-
lidité déterminée évidente et n'a ledit Porta-
nier seu signer.



Capture d'un prisonnier... (*)

Départ d'un conscrit. (*)

Le commissaire dudit Exécutif entendu, ladite administration arrête que ledit André Portanier sera visité en son domicile par le Citoyen Mercier officier de Santé commis à cet effet en présence du Citoyen Daudé agent de la commune de Concoules qui dressera son rapport de l'état dudit Portanier, pour, sur iceluy, être estatué ce qu'il appartiendra. Et ont les membres signé.

Du 19 floréal an VII une et indivisible. En exécution de notre arrêté du 18 du courant le Citoyen Mercier officier de Santé nommé à l'effet de visiter le Citoyen André Portanier conscrit de la première classe de la commune de Concoules, ayant procédé à sa commission, a remis son rapport fait en présence du Citoyen Daudé agent commissaire nommé et de plusieurs

* tailles douces anonymes : BN

autres voisins dudit Portanier, duquel rapport il résulte que ledit André Portanier, conscrit etc..., dont le signalement est en marge du rapport est atteint de démence, folie, extravagance, imbécilité, ne pouvant tirer de lui aucun signe rationnel de la maladie ; vu encore de plus le P.V. du président du jury d'exemption qui relate les mêmes faits et jugeant ledit Portanier incapable d'aucun service militaire ; considérant cependant que l'officier de Santé ne regarde pas la maladie incurable puisqu'il conclue à une dispense provisoire de 2 mois pour effectuer les remèdes nécessaires.

Le commissaire entendu, l'administration arrête que ledit André Portanier conscrit de la première classe de la commune de Concoules lui paraît susceptible d'une dispense provisoire de 2 mois et que le présent arrêté sera adressé à l'administration centrale avec le rapport dudit pour être par elle approuvée s'il y a lieu.

Pour expédition : Bondurant, Chamboredon.

.....Toujours est-il que le 5 ventose an X les actes d'Etat-Civil de la commune de Concoules enregistrent le mariage d'André Portanier, né 23/05/1778 audit lieu, fils de Jean et de Marie Moyren, avec Marie Rose Veyrunes, fille de Joseph Etienne Veyrunes et de Rosé Granier. La lignée continua depuis lors et compta parmi les honorables familles de Concoules !

Une part des vieilles familles donna jadis au Pays ses syndics, ses consuls, ses maires, maintenant. De vieux papiers de fonctions permettent ainsi d'éclairer le passé. A ceux qui m'en permettent l'étude j'adresse un grand merci. Et, parmi elles, aux DAUDE, J. PELLET.

QUESTIONS

665. R. DUMANCHIN (Orsay).

S'intéresse à Jean d'ARNAL "Seigneur de la Devèze", décédé au cours de l'incendie de son château pendant la guerre des Camisards, et recherche des détails sur ces événements et sur lui-même.

666. P. ALDEBERT (Nîmes).

Retraité S.N.C.F, mon père était aveyronnais né à St Jean de Bruel. La famille Aldebert, au dire de son prêtre actuel, serait

sortie du village de Cantobre (Aveyron). En lisant le livre de Marcel Girault "Le chemin de Régordane" j'apprends qu'un évêque Aldebert administre le diocèse de Mende entre 1151 et 1187 et s'assure la suzeraineté d'un péage au village de la Garde-Guérin. La curiosité m'a poussé à parler de ce fait à M. l'abbé Chabert du monastère St Claire à Nîmes, qui m'a conseillé de demander par votre entremise des renseignements sur cet évêque Aldebert, sa famille et son évolution dans le temps.

REPONSES

Origine de HUGUENOT. (661 P. CASSE).

Le terme existait avant 1560 (conjuraison d'Amboise. Les Guises l'utilisaient alors comme sobriquet). On le signale comme nom propre diminutif de Hugues au XIV^e. Outre Eidgenossen, on a suggéré une étymologie néerlandaise : HUISGENOOT "compagnon". Mais il semble que l'étymologie la plus sûre soit celle proposée dès 1621 par Jean Diodati et reprise récemment par M. H. Naef ("Huguenot", ou le procès d'un mot dans Bibliothèque d'humanisme et Renaissance, XII, 1950, p. 208-227) : on assiste, en 1519, à Genève, à une insurrection contre le duc de Savoie au cri de : Vivent les EIGUENOTZ ! (Eydnoss, Eidgenossen), c.-à-d. les alliés, les partisans d'un régime d'association populaire. Le mot n'avait pas alors de valeur religieuse. Mais subissant diverses déformations orthographiques selon les régions, il a été appliqué aux protestants qui étaient, ou que l'on accusait d'être, fauteurs d'une conjuration politico-religieuse.

Encyclopédie Catholicisme T. V
Communiqué par MICHEL Albaric, O.P.

Honorade de Lanlade. (664 M. DAUDET)

Une difficulté de lecture et de transcription a donné à cette Honorade le nom de Lanlade à la place du sien véritable qui était de La Garde. Cette femme paraît être née dans le premier tiers du 16^e siècle. Elle épouse en première nocces Guilhem Bornet, d'où un fils autre Guilhem Bornet. Entre temps, l'héritière d'une vieille lignée patricienne de Génolhac, noble Madeleine de Quinsac avait

épousé de son côté Me Hugues Petit. Voici que décède Madeleine d'une part, Guilhem Bornet de l'autre. Et, veufs tous deux, Me Hugues Petit et Honorade de La Garde convolent en secondes nocces. Dans l'héritage Quinsac sont entre autres biens des droits à Donarel ayant appartenu aux Caicezols. Me Hugues Petit teste le 24 février 1568, par devant Corbiér notaire. Il lègue : "son corps au cimetière de Génolhac ; funérailles en présence de 13 pauvres qui auront 8 pans de drap. Autres legs aux pauvres de l'Hôpital. Il expose que pour marier ses filles il a vendu sa métairie de Pomaret au Seigneur de Brésis pour 2500 lt. Cet acte est inachevé et demeure à signer. Il lègue 400 lt à chacun des enfants de ses 2 mariages. Sa veuve aura : 100 lt pour son entretien, 2 coffres bahut, des lincolx, 1 vache, 12 ouailles, divers accoutrements, certaine quantité d'étain, etc... On devra terminer le procès avec Moranglès et Ducros de Montredon (ayant droit de J.E. Duranti, avocat général à Toulouse) à propos du droit par eux allégué de prendre l'eau à la boutade du moulin dudit Petit et de ladite Quinsac "sous la maison dite la salle de Quinsac", pour leur jardin. (20^e siècle : moulin Eymonet et jardin voisin sous la rue basse). Les enfants nommés à ce testament sont au nombre de 7. Nous discriminons mal, pour chacun, de quel lit ils proviennent :

Jean sera héritier universel pour moitié, il est probablement du 1^o lit.

Pierre est probablement du 1^o lit et aura un tiers des autres biens. Guigon paraît être l'ainé du 2^o lit et épousera (au moins) Marguerite Blanc, fille de Jean Leblanc et d'Isabelle Gonzabaud, une toute proche

voisine ; ce seront les parents de Me Jean Petit, praticien puis notaire de la lère moitié du 17^{me} époux de Jeanne Bondurant (reconnaissance de 1606 à Mme de Portes).

Les autres enfants sont : Louise, Marguerite, Bonne et Antoine.

Les noms des tuteurs permettent de formuler une hypothèse sur l'origine

d'Honorade : cette dernière sera mère et tutrice en compagnie de Noé de La Garde-Chambonnas. Ce dernier et Honorade seraient frère et soeur, enfants de Baptiste de La Garde qui avait épousé 18/05/1518 Simone d'Hérail de Brisis, elle-même fille de Jean et d'Honorade de Lestang.

J. Pellet

BREVES et INFORMATIONS

PUBLICATIONS ET RENDEZ-VOUS DANS L'ANNEE DU BICENTENAIRE

CAUSSES ET CEVENNES, n° 1, 1989 - Thème : Les Cévennes et la Révolution Française. Maîtres d'oeuvre : Didier Poton et Jean-Paul Chabrol.

- Didier Poton : Justin Beaux de Maguelles.
- Didier Poton : Délégation de la Ville, Baronnies et Communauté.
- Jean-Pierre Donnadieu : Voeu du Tiers-Etat et Réclamations Particulières du Pays des Cévennes sur son Admission et ses Doléances aux Etats-Généraux en conséquence des Délibérations Unanimes prises par Vingt Cinq communes.
- Adrienne Durand-Tulou : Un village caussenard de l'Ancien Régime à la Convention : Montdardier, Gard.
- Jean-Paul Chabrol : La Révolution en Vallée Borgne vue par un notable cevenol, Henri-Izaac Boudon, des Vernèdes au Mas-Voyer.
- Jacques Frayssenge : Louis Gabriel Ambolse de Boald et le projet de Confédération des villes du Rouergue.
- Olivier Poujol : Le tombeau de Florian (1755-1794).

RENCONTRE ANNUELLE DES CHERCHEURS CEVENOLS

Les date et lieu de cette Assemblée vous seront indiqués dans le Bulletin N° 78, au cours de ce printemps. Toutes suggestions seront étudiées avec intérêt! J. Pellet.

LA REVOLUTION EN LOZERE

Par le Chanoine J.B. DELON (1870-1949) - L'ouvrage publié en 1922 est réédité à Mende en 1989, au prix de souscription de 300 francs. S'adresser à l'Abbé Forestier, Lycée Notre-Dame, 48000 MENDE - Signalons que le Chanoine Delon, qui fut longtemps vice-président de la Société des Lettres de la Lozère, a laissé deux oeuvres inédites : Les guerres de religion en Gévaudan, et surtout Les Inventaires de 1906 en Lozère, dont il fut un des témoins en première ligne à Mende.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE OU LA MORT

Par Roger de Saboulin Bollena - Société des Lettres de la Lozère, Mende, 1989, 368 p., 140 francs. - En Lozère et en Europe (celle de l'émigration pour des membres du clergé et de la noblesse partis en Espagne, au Portugal, en Angleterre, en Allemagne) sous la Révolution ; ou la vie de familles lozériennes qui ont vécu cette période plus ou moins difficilement avec les drames des séparations, de l'exil, de la clandestinité, des persécutions, des remises en cause qu'entraînait la situation d'être du clergé ou de la noblesse à la fin du XVIII^e siècle. Très intéressante utilisation des archives privées.

LA JOURNEE DU 4 AOÛT 1989 A MENDE

Nous vous annonçons dans le n° 76 cette Journée organisée par les Archives Départementales de la Lozère. Il est toujours temps pour les chercheurs qui travaillent sur la période révolutionnaire dans le cadre de la Lozère (ou des départements voisins), et qui désirent participer à cette Journée, d'indiquer le plus rapidement possible sur quel thème ils souhaitent intervenir, en s'adressant aux Archives Départementales 7 pl. Urbain V, 48000 MENDE.

Ce colloque sera animé par plusieurs amis lozériens et a pour élément moteur notre collègue Jean-Paul Chabrol qui prépare aussi avec la population de Barre-des-Cévennes un spectacle nocturne dans la deuxième quinzaine d'août à Barre, petite ville significative des Cévennes où la Révolution sera célébrée avec ferveur : DE BARRE A VALMY, 1789-1792.

TRAVAUX DES ORGANISATIONS GENEALOGIQUES

A.A. de la Soujéole du "Cercle Généalogique de Languedoc" et P. Richard du "Cercle Généalogique des P.T.T." communiquent que l'annuelle "Journée des généalogistes cévenols" est prévue, comme l'an dernier, aux Fumades, le 9 août 1989. L'Assemblée Générale du Club Généalogique de Languedoc est prévue le samedi 21 octobre 1989 à Revel (Haute Garonne).

LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

Rédacteurs en Chef : Jean-François BRETON et Jean PELLET .

Directeur Gérant par intérim : Jean PELLET.

Comité de rédaction : B. BARDY, +J.F. BRETON, R. CALCAT, Y. CHASSIN du GUERNY, G. CHOLVY, Pr. R. BOSC, G. COLLIN, +R. CUCHE, R. DEBANT, A. DURAND-TULLOU, H. DUTHU-LATOUR, J.B. ELZIERE, Ph. JOUTARD, J.N. PELEN, J. PELLET, F. PENCHINAT, D. POTON, O. POUJOL, R. POUJOL, M. PRIVAT, J. ROGER, J. SALLES, D. TRAVIER.

Pour TOUTE CORRESPONDANCE : L.C.C.M. DAUDET 34 Av. des VERVEINES 93370 MONTFERMEIL

Prix au numéro 20 francs. Abonnement annuel commençant le 1er Janvier de chaque année (4 numéros de 12 pages, soit 48 pages par an), incluant cotisation qui ouvre droit à participer à toutes activités et échanges : 90 Fr. A verser par chèque libellé au nom de L.C.C.M. VIVE, Pl. SAINT-PIERRE 30450 GÉNOLHAC ou au CCP: MONTPELLIER 2000 14 C LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS . Tarif réduit à 45 F. Pour étudiants & ecclésiastiques.

Le L.C.C. est un moyen de relations. Tout abonné est invité à s'exprimer en adressant à la Rédaction des Questions et des Réponses . La Rédaction se réserve , en cas de textes intéressants mais longs, d'en réaliser les insertions sous une forme sommaire mais propre à être sûrement lue et à aboutir. L.C.C. organise des rencontres au moins annuelles et estivales: Les DATES en sont ANNONCEES par LETTRE ou dans le BULLETIN.

Mais une très large part de la vie de notre groupe est faite de lettres, de petites rencontres informelles entre gens axés sur des thèmes qui n'intéressent pas nécessairement tous les autres. Une fonction des plus importantes, des rencontres annuelles "plénières", est que chacun s'y puisse informer des pôles d'intérêt de chacun des autres, au cours d'un "Tour de table " institué par Jean-François BRETON qui excellait à en animer de très fructueux. Nous sommes tous conviés à faire aussi bien.

PUBLICATION REALISEE AVEC DES AIDES DU PARC NATIONAL DES CEVENNES ET DE LA COMMUNE DE CONCOULES

La reproduction des articles, dessins, cartes, "reprographies", de même que celle des dépouillements, analyses, répertoires ou inventaires de documents jusques-là non dépouillés dans les mêmes formes, est interdite, sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses. Certificat d'inscription numéro 57172.

Maquette de ce Bulletin réalisée à Génolhac

Imprimé par ICHTHUS S.A.R.L. 30420 Calvisson

Traitements de textes par Marcel DAUDET. Choix des illustrations, mise en page, maquette: Jean PELLET.



Pique surmonté du bonnet rouge, insigne de la section armée du bonnet rouge (Musée Carnavalet).



Officier de la police montpéliéraine après une peinture anonyme conservée au Musée Carnavalet à Paris.